

FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

REFERENCE		PEP-015-CHAM
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant en classe à horaires aménagés Gymnastique
	PLACE DU POSTE	Cf. Annexe 12 du mémento mouvement
	CADRE GENERAL	L'enseignant sur ce type de poste à avis exerce dans une école ordinaire, placée sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, garant du respect des parties administratives et pédagogiques du Code de l'Education et des programmes nationaux.
MISSIONS ET COMPETENCES	MISSIONS	Enseigner dans les niveaux de classe suivants : CE2, CM1 et CM2 de l'école dans le respect du projet d'école, suivant l'horaire et le calendrier aménagés.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Exercer son action dans l'application du référentiel de compétences des enseignants. - Participer activement au projet d'école en respectant ses spécificités - Respecter les grands principes de la pédagogie : mise en valeur de l'enfant, acteur de ses apprentissages, tenant compte de la spécificité du public accueilli, potentiels sportifs de haut niveau.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe et notamment avec les partenaires du Pôle France de gymnastique. - Etre organisé, méthodique, en recherche d'innovations pédagogiques. - Avoir un positionnement institutionnel clair : loyauté, neutralité, laïcité.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Avoir une expérience professionnelle de 3 ans souhaitée
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Obtention du poste au barème après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré, suivant l'aménagement horaire partenarial : Attention, le calendrier des congés scolaires est légèrement modifié dans les CHAG.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	CONTACT	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 164 du 28 février 2022.
		Voir IEN CCPD concerné.